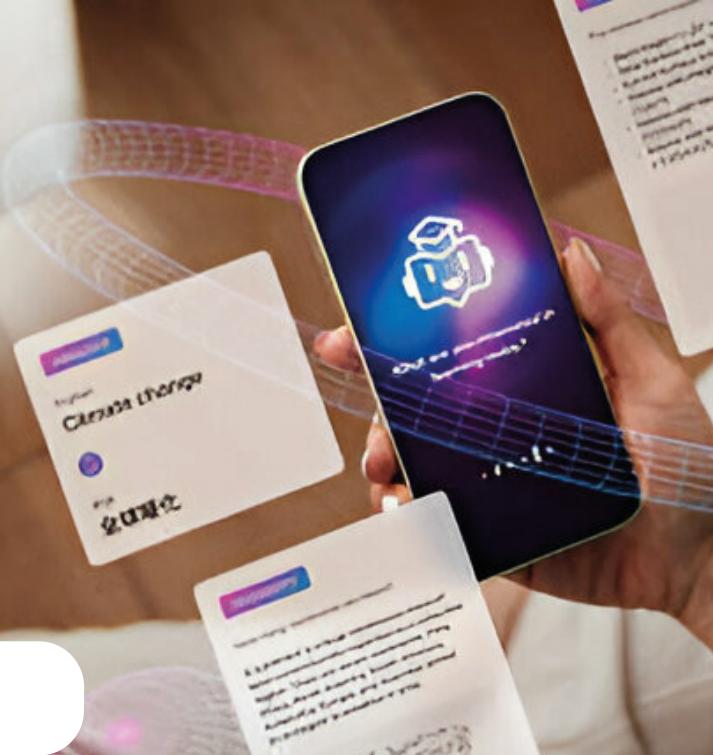




Centre
Regional Africain
d'Administration
du Travail

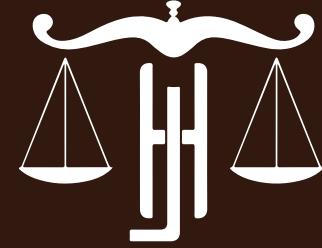


FORMATION FORAINE

INSPECTION DU TRAVAIL ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

BENIN - MTFP - 21 juillet 2025

www.julienhounkpe.info



JULIEN HOUNKPE
DOCTEUR EN DROIT



JULIEN HOUNKPE
DOCTEUR EN DROIT



PRESENTATION DE L'INTERVENANT

- Docteur en Droit, Spécialiste du Numérique
- Médiateur Professionnel et Arbitre Agréé
- Enseignant à l'Université d'Abomey Calavi (UAC)
- Chercheur Associé, Research ICT Africa, Afrique du Sud
- Ancien Conseiller Technique Juridique du Président de l'Assemblée nationale
- Auteur de : Technology Law in Benin, Wolters Kluwer, International Encyclopaedia of Laws Series, 2023

PRESENTATION DES PARTICIPANTS



- ▶ **Tour de table**
 - ▶ Motivation pour cette formation
 - ▶ Besoins et changements attendus
 - ▶ Connaissance en IT assistée par IA
-



SYLLABUS DE FORMATION



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Organisateur :	Centre Régional Africain d'Administration du Travail
Bénéficiaire :	Ministère de la Fonction Publique et du Travail (Bénin)
Participants :	Inspecteurs du Travail / Médecins du travail / Syndicalistes
Intervenant :	Dr Julien C. HOUNKPE
Thème :	Inspection du Travail et Intelligence Artificielle
Agenda :	21 juillet 2025 à Cotonou, Bénin (Horaire : 9 h - 13 h)
Format :	Atelier en présentiel
Pré requis :	Néant

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

01

Transformation accélérée du travail

→ Nouvelles formes d'organisation, télétravail, plateformes, IA.

02

Impact de l'IA sur l'administration du travail

→ Besoin d'adaptation des inspections face aux risques émergents et aux outils numériques.

03

Pourquoi cette formation ?

→ La formation organisée par le CRADAT, en partenariat avec l'OIT, s'inscrit dans le cadre de ses activités foraines pour renforcer les capacités des inspecteurs et syndicalistes afin de faire face aux mutations technologiques et protéger efficacement les droits des travailleurs.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :



01

Comprendre les concepts fondamentaux de l'IA appliquée à l'inspection du travail.

02

Identifier les opportunités et les risques liés à l'usage de l'IA dans le contrôle du droit du travail.

03

Explorer l'utilisation des mégadonnées dans la priorisation, la prévention et la détection des violations.

04

Maîtriser les outils numériques et plateformes intégrant l'IA dans le travail de terrain.

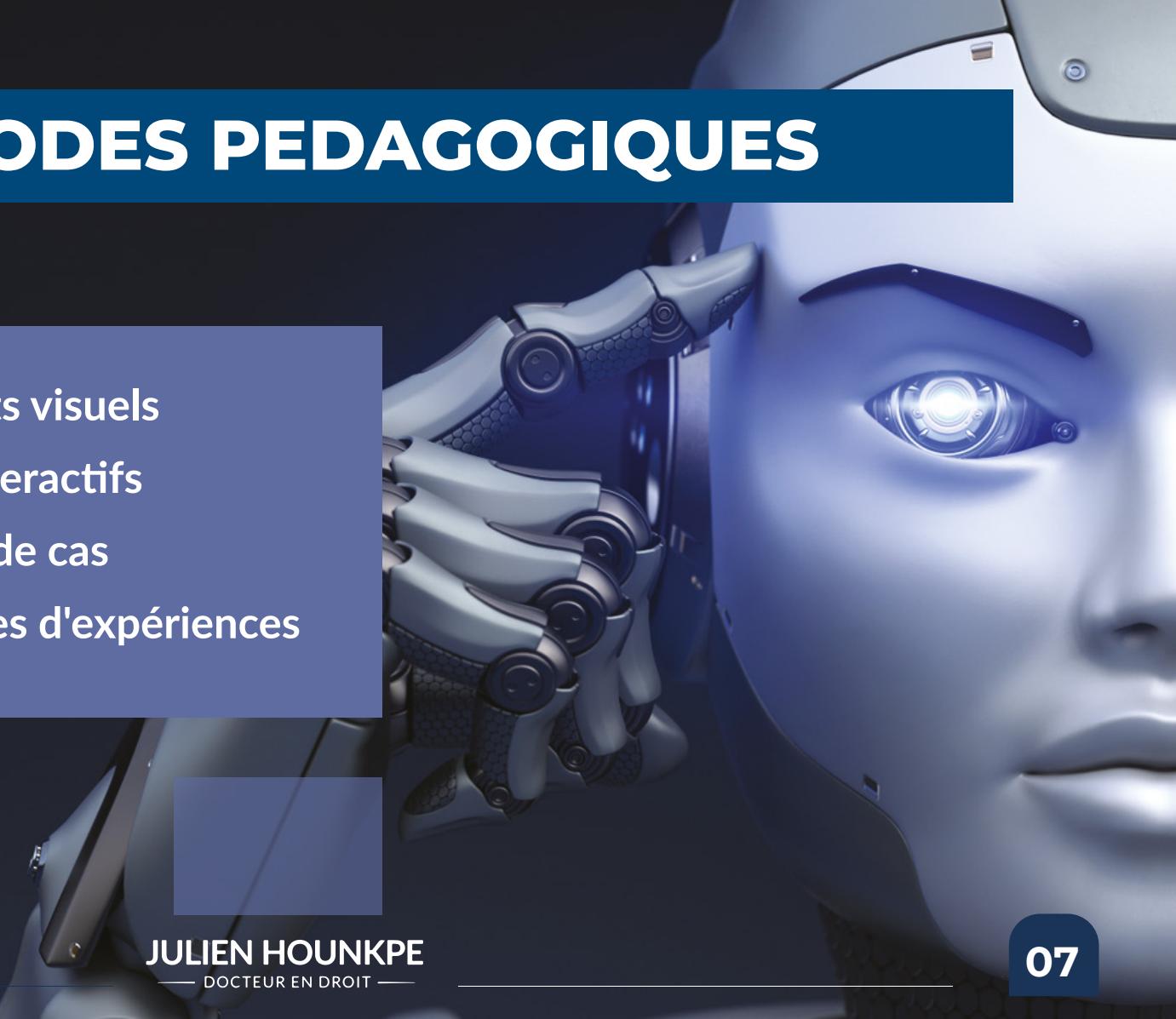
05

Anticiper les évolutions des métiers de l'inspection du travail à l'ère de l'IA.

06

METHODES PEDAGOGIQUES

- Supports visuels
- Quiz interactifs
- Études de cas
- Echanges d'expériences



PLAN DE LA FORMATION

- **Module I** : L'intelligence artificielle dans l'inspection du travail
- **Module II** : Les bases de l'intelligence artificielle
- **Module III** : L'IA et les données
- **Module IV** : Les outils d'IA pour inspecteurs
- **Module V** : Les métiers de l'inspection du travail à l'ère de l'IA





MODULE I :

L'IA DANS L'INSPECTION DU TRAVAIL



SOMMAIRE

MODULE I : L'intelligence artificielle dans l'inspection du travail

1. Qu'est-ce que l'intelligence artificielle (IA) ?
2. Pourquoi utiliser l'IA dans l'inspection du travail ?
3. Ce que l'IA ne fait pas (et ne doit pas faire)
4. Exemples concrets dans la pratique
5. Conseils pratiques



1-) ● L'intelligence artificielle dans l'inspection du travail

Définition simple.

L'intelligence artificielle, c'est une technologie qui permet à une machine de faire certaines tâches comme un humain, en apprenant à partir des données.

Exemples dans le monde du travail :

- Une IA peut analyser des milliers de fiches de paie pour détecter des anomalies.
- Elle peut proposer une liste d'entreprises à risque à contrôler en priorité.
- Elle peut rédiger un brouillon de rapport d'inspection à partir de vos observations.



2-) ● Pourquoi utiliser l'IA dans l'inspection du travail ?

L'IA n'est pas là pour remplacer l'inspecteur, mais pour l'aider à mieux faire son travail.

Les bénéfices :

- Gagner du temps sur les tâches répétitives (analyse de documents, rédaction)
- Accéder à des données plus rapidement
- Identifier les situations à risque avant même de se déplacer
- Prioriser les missions selon l'urgence et l'impact



3-) ● **Ce que l'IA ne fait pas (et ne doit pas faire)**

Il est essentiel de rester vigilant. L'IA n'est pas parfaite.

Ce que l'IA ne sait pas faire :

- ▶ Évaluer les relations humaines dans une entreprise
- ▶ Juger de l'ambiance ou de la sincérité d'un employeur
- ▶ Prendre des décisions à votre place

Votre rôle reste central :

- ▶ Vous restez le seul responsable des décisions de contrôle et de sanctions
- ▶ L'IA vous suggère, mais ne vous impose rien
- ▶ Vous devez toujours vérifier et valider ce qu'elle propose



4-) ● Des exemples concrets dans la pratique

Cas n°1 :

L'IA classe les entreprises par niveau de risque grâce aux données déclarées (effectif, chiffre d'affaires, historique de contrôles), l'IA établit une liste rouge-orangeverte.

→ **Gain de temps** : vous commencez vos inspections par les dossiers rouges.

Cas n°2 :

Rédaction automatique de PV ou de rapports L'IA transforme vos notes ou dictées en un document structuré.

→ **Gain de productivité** : vous vous concentrez sur l'analyse, pas sur la mise en forme.

5-) ● Conseils pratiques

Ce qu'il faut faire...

- Poser des questions sur l'outil IA utilisé
- Relire tous les documents générés par IA
- Demander une formation à l'outil IA
- Garder la main sur l'interprétation

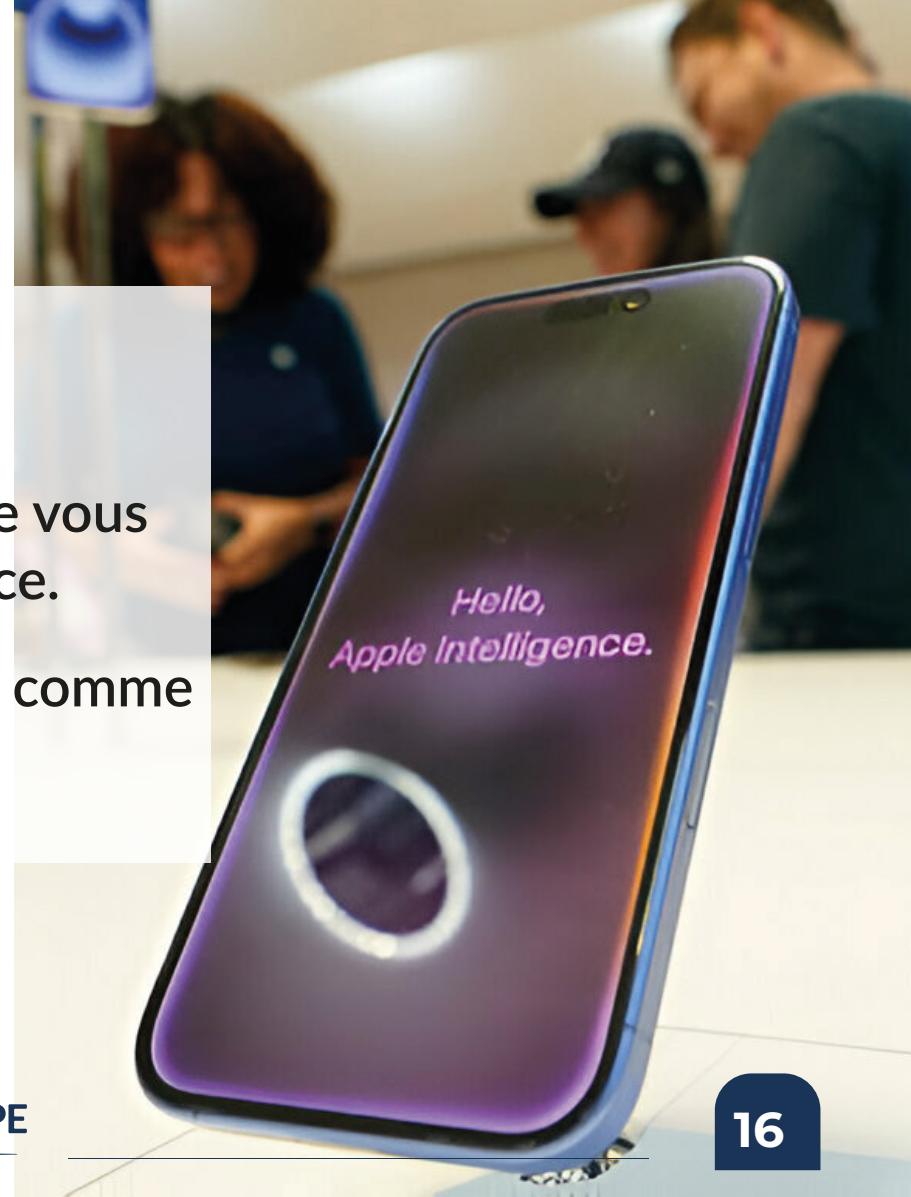
Ce qu'il faut éviter...

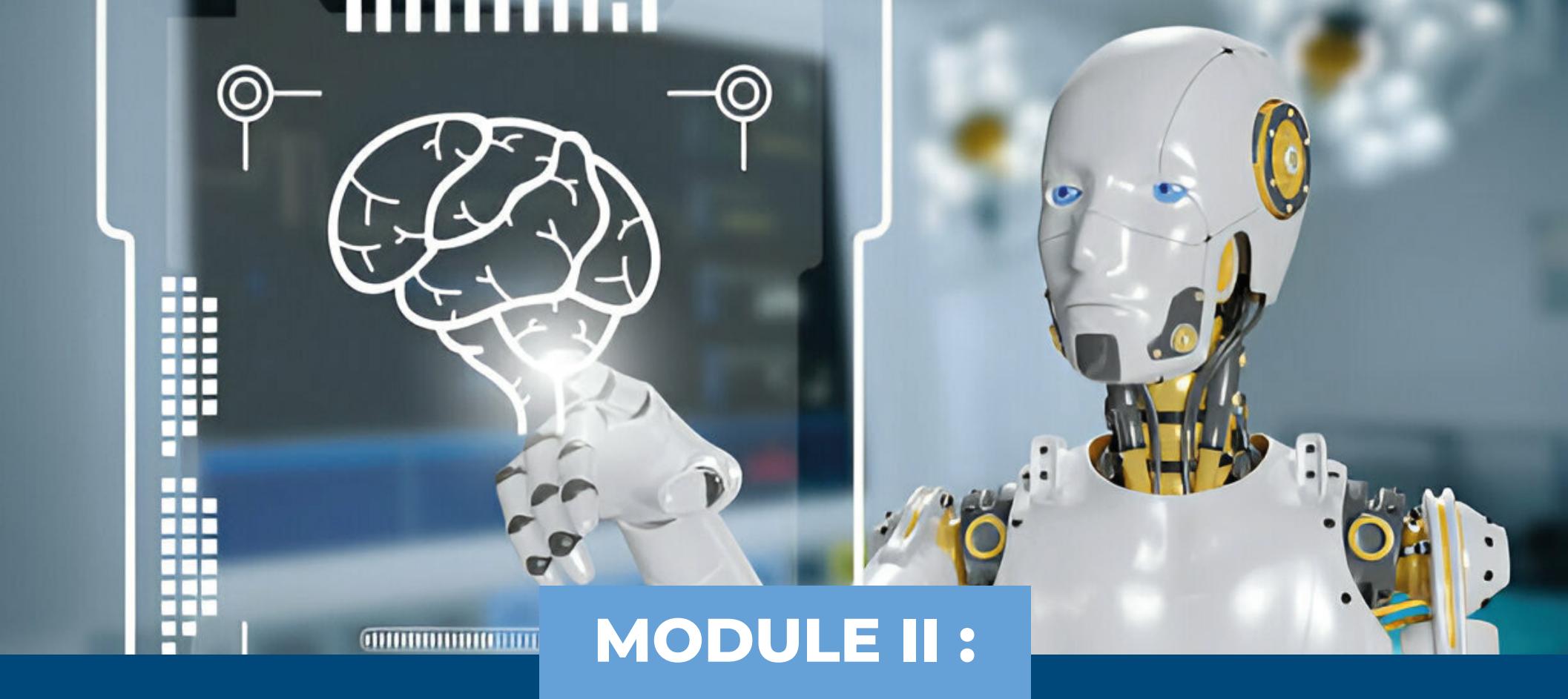
- Faire une confiance aveugle à l'algorithme
- Copier-coller les conclusions sans vérifier
- Utiliser un outil dont vous ignorez l'origine ou la logique
- Laisser la machine décider à votre place

Rappel : l'IA n'est qu'un outil

Comme une calculatrice ou un GPS, elle vous aide, mais elle ne pense pas à votre place.

Elle ne comprend pas le droit du travail comme vous, ni les réalités sociales.





MODULE II :

LES BASES DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE



SOMMAIRE

MODULE II : Les bases de l'intelligence artificielle

1. L'IA : comment ça fonctionne ?
2. Les 3 grandes familles d'IA
3. Les forces et les limites de l'IA
4. Conseils pratiques

1-) ● L'intelligence artificielle dans l'inspection du travail

L'intelligence artificielle est un système qui apprend à partir des données pour produire des résultats : prévisions, recommandations, classements, textes, etc.

Exemple concret :

Vous donnez à une IA 5 000 fiches de paie. Elle apprend à identifier des irrégularités, et elle pourra ensuite vous alerter automatiquement quand une fiche semble non conforme.

2-) ● Les 3 grandes familles d'IA

a) IA supervisée

L'IA apprend à partir d'exemples avec des réponses connues.

- ★ **Exemple métier :** l'IA apprend à repérer les erreurs de déclaration de salaire, en comparant avec des cas déjà vérifiés par des inspecteurs.

b) IA non supervisée

L'IA cherche elle-même des regroupements ou des comportements inhabituels.

- ★ **Exemple métier :** elle regroupe des entreprises par profils similaires et signale celles qui sortent de la norme (par exemple, une entreprise avec beaucoup d'apprentis non déclarés dans un secteur où c'est rare).

2-) ● Les 3 grandes familles d'IA

c) IA générative (comme ChatGPT)

L'IA produit du texte, des résumés, des comptes-rendus à partir de vos consignes.

- ★ **Exemple métier :** vous dictez vos constats à l'oral, l'IA rédige un projet de procès-verbal structuré.

3-) ● Les forces et les limites de l'IA

**Ce que l'IA fait bien :**

- Lire et trier de très grandes quantités de données rapidement
- Suggérer des priorités selon des critères objectifs
- Générer des rapports ou des alertes automatiquement

**Ce que l'IA fait mal ou ne comprend pas :**

- Le contexte social d'une entreprise
- L'intention (fraude ou simple erreur ?)
- Les subtilités du droit du travail et des relations humaines

4-) ● Conseils pratiques



✓ À faire

Toujours poser la question :

- "Sur quelles données ce modèle a-t-il été entraîné ?"
- Tester vous-même l'outil avec des cas que vous connaissez
- Vérifier les résultats avec votre expérience métier



✗ À éviter

- Utiliser l'outil IA sans comprendre ce qu'il produit
- Faire confiance aveuglément à un outil "automatisé"
- Supposer que l'IA est "neutre" ou "infaillible"



MODULE III :

L'IA ET LES DONNÉES



SOMMAIRE

MODULE III : L'IA et les données

1. Pourquoi les données sont au cœur de l'IA ?
2. Qu'appelle-t-on "mégadonnées" dans l'inspection du travail ?
3. Les enjeux juridiques et éthiques des données
4. Comment exploiter efficacement les données ?
5. Conseils pratiques

1-) ● Pourquoi les données sont au cœur de l'IA ?

L'IA n'existe pas sans données.

Plus les données sont nombreuses, complètes et fiables, plus l'IA est pertinente.

- ★ **Exemple simple:** Une IA entraînée avec 10 000 bulletins de paie bien classés peut repérer des erreurs, des oublis de cotisation ou des irrégularités de manière automatisée.

2-) ● Qu'appelle-t-on “mégadonnées” dans l'inspection du travail ?

Les mégadonnées (ou big data) sont des quantités massives de données variées et souvent non structurées, issues de nombreuses sources.

Données internes utiles :

- Rapports d'inspection antérieurs
- Signalements des travailleurs
- Historique des sanctions
- Données de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS)

Données externes utiles :

- Données économiques publiques (INStaD, BCEAO)
- Réseaux sociaux professionnels
- Registres de commerce ou d'associations
- Déclarations électroniques (DGI, télédéclarations fiscales)

3-) ● Les enjeux juridiques et éthiques des données

Le cadre légal (Code du numérique)

La donnée d'un travailleur est une donnée personnelle : elle doit être protégée. Toute collecte ou traitement de données doit avoir une finalité légitime et proportionnée.

Vous avez le devoir de sécuriser les données : pas de clé USB sans mot de passe, pas de transfert par WhatsApp...

Risques à éviter :

- Utiliser des données sans autorisation ou hors finalité
- Conserver des données sans limitation de durée
- Se baser sur des informations erronées ou non mises à jour

4-) ● Comment exploiter efficacement les données ?

L'objectif n'est pas d'avoir "beaucoup" de données, mais des données utiles et bien croisées.

Bonnes pratiques :

- ▶▶ Croiser les sources : une entreprise peut sembler conforme d'un côté, mais pas de l'autre.
- ▶▶ Prioriser les données fiables, à jour, accessibles légalement.
- ▶▶ Documenter vos analyses : ce que vous avez vu, ce que vous en avez déduit.

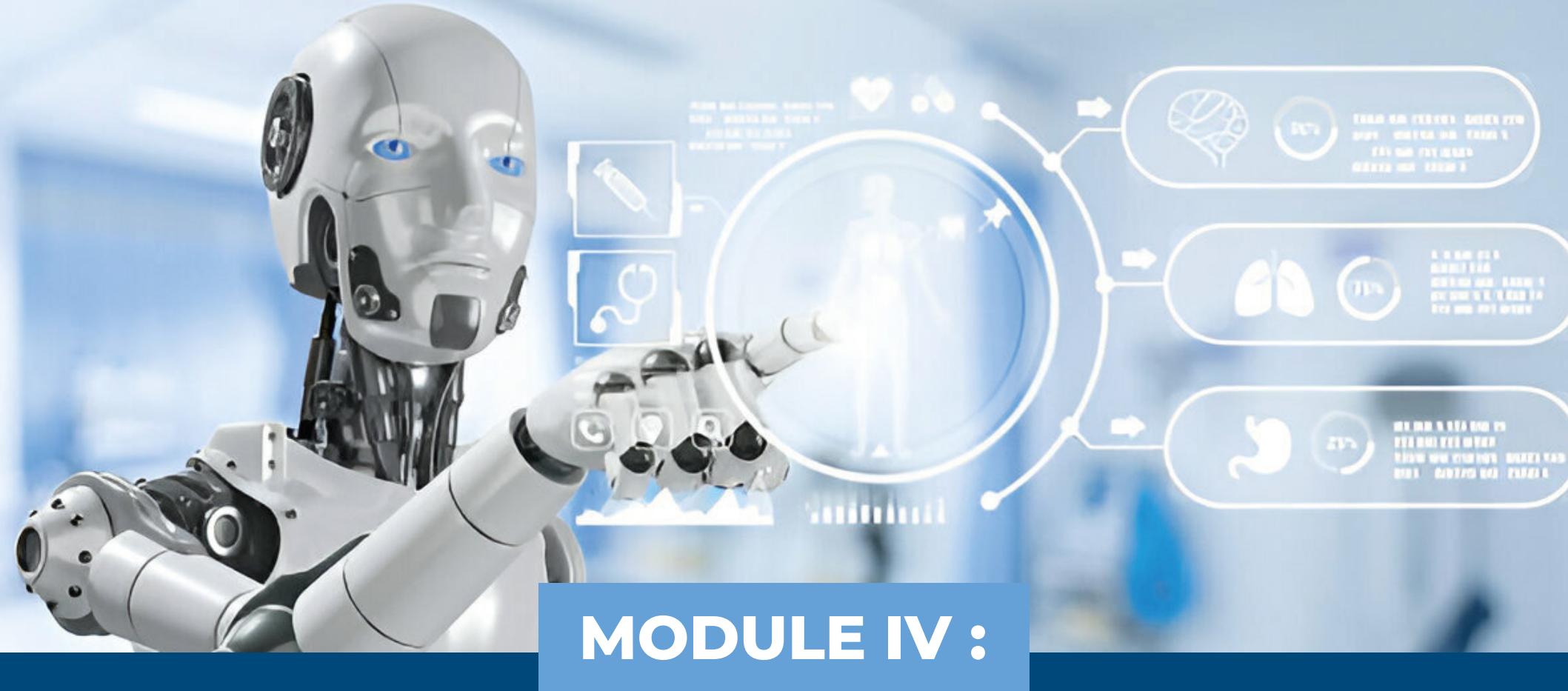
5-) ● Conseils pratiques

 ✓ **Bon réflexe**

- Demander d'où viennent les données IA
- Vérifier la date et la source des données
- Protéger les informations sensibles
- Travailler avec le Code du numérique

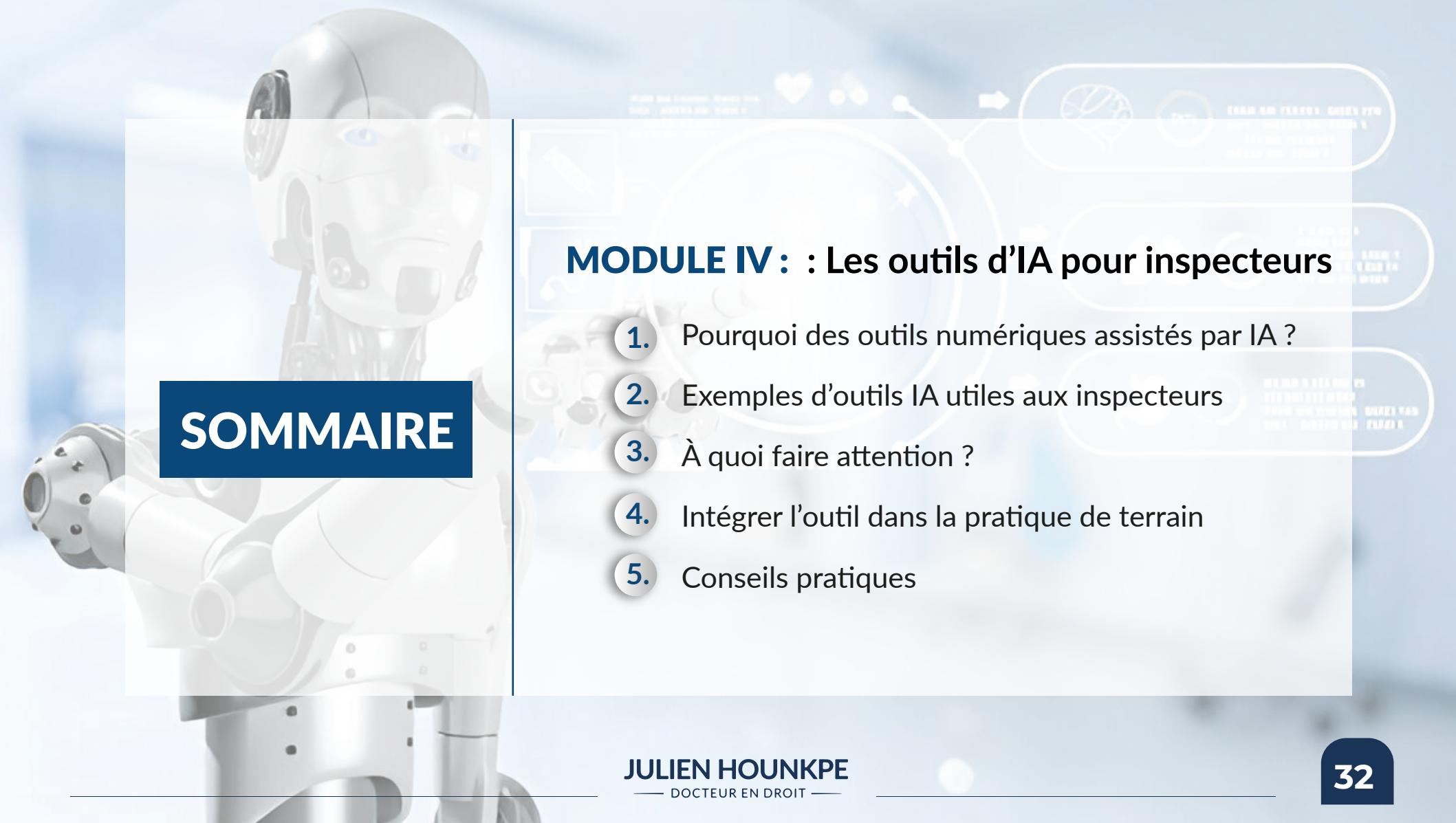
 ✗ **Mauvais réflexe**

- Croire que toutes les données sont vraies
- Utiliser des fichiers périmés ou anonymes sans contexte
- Transmettre des données par des canaux non sécurisés
- Collecter tout sans finalité précise



MODULE IV :

LES OUTILS D'IA POUR INSPECTEURS



SOMMAIRE

MODULE IV : : Les outils d'IA pour inspecteurs

1. Pourquoi des outils numériques assistés par IA ?
2. Exemples d'outils IA utiles aux inspecteurs
3. À quoi faire attention ?
4. Intégrer l'outil dans la pratique de terrain
5. Conseils pratiques

1-) ● Pourquoi des outils numériques assistés par IA ?

L'évolution des technologies pousse l'inspection du travail à moderniser ses moyens d'action.

Les outils IA permettent :

- de gagner du temps (surveillance automatisée, rédaction de documents) ;
- d'aider à la priorisation des entreprises à contrôler ;
- d'analyser plus rapidement des volumes de données complexes ;
- de produire des synthèses ou des rapports à partir de constats de terrain.

2-) ● Exemples d'outils IA utiles aux inspecteurs

Type d'outil	Fonction principale	Exemples d'usage
Tableau de bord prédictif	Visualise les entreprises à risque	Classement par couleur ou score IA
Assistant de rédaction	Génère PV ou rapport à partir de vos notes	ChatGPT, Word IA, outils internes
Ciblage géographique intelligent	Affiche les zones de nonconformité probables	Cartes thermiques de nondéclaration
Chatbot juridique	Répond automatiquement à des questions de droit	Accompagnement en ligne pour salariés ou employeurs
Analyseur de fiches de paie	Déetecte les écarts par rapport à la convention	Comparaison automatique
Centralisation des plaintes	Agrège les signalements sur une entreprise	Plateforme d'alerte sociale

3-) ● À quoi faire attention ?

Même les meilleurs outils peuvent produire :

- ▶ Des erreurs (données mal analysées, interprétation biaisée),
- ▶ Des résultats sans contexte,
- ▶ Des propositions trompeuses (ex. entreprise notée "faible risque" mais sous enquête judiciaire).

Bon réflexe : ne jamais utiliser un outil sans vérifier :

- ▶ Ses sources de données
- ▶ Son fonctionnement (algorithme simple ou complexe ?)
- ▶ Qui l'a développé et à quelles fins ?

4-) ● Intégrer l'outil dans la pratique de terrain

Cycle conseillé :

- ▶ Préparer : connaître l'outil, se former, demander une démo
- ▶ Tester : l'utiliser sur un cas connu
- ▶ Comparer : résultat IA vs. analyse humaine
- ▶ Valider ou corriger : intégrer l'outil de façon progressive

Exemple de bonne intégration :

Un inspecteur utilise un tableau de bord IA pour cibler ses trois prochaines entreprises à visiter. Il vérifie leurs antécédents, leur secteur d'activité, et croise les données avec ses propres signalements pour confirmer son choix.

5-) ● Conseils pratiques

✓ À faire

- Toujours demander une explication simple de l'outil
- Lire les résultats comme un avis, pas une vérité absolue
- Vérifier la mise à jour de l'outil et ses sources
- Combiner analyse humaine + IA pour meilleure décision

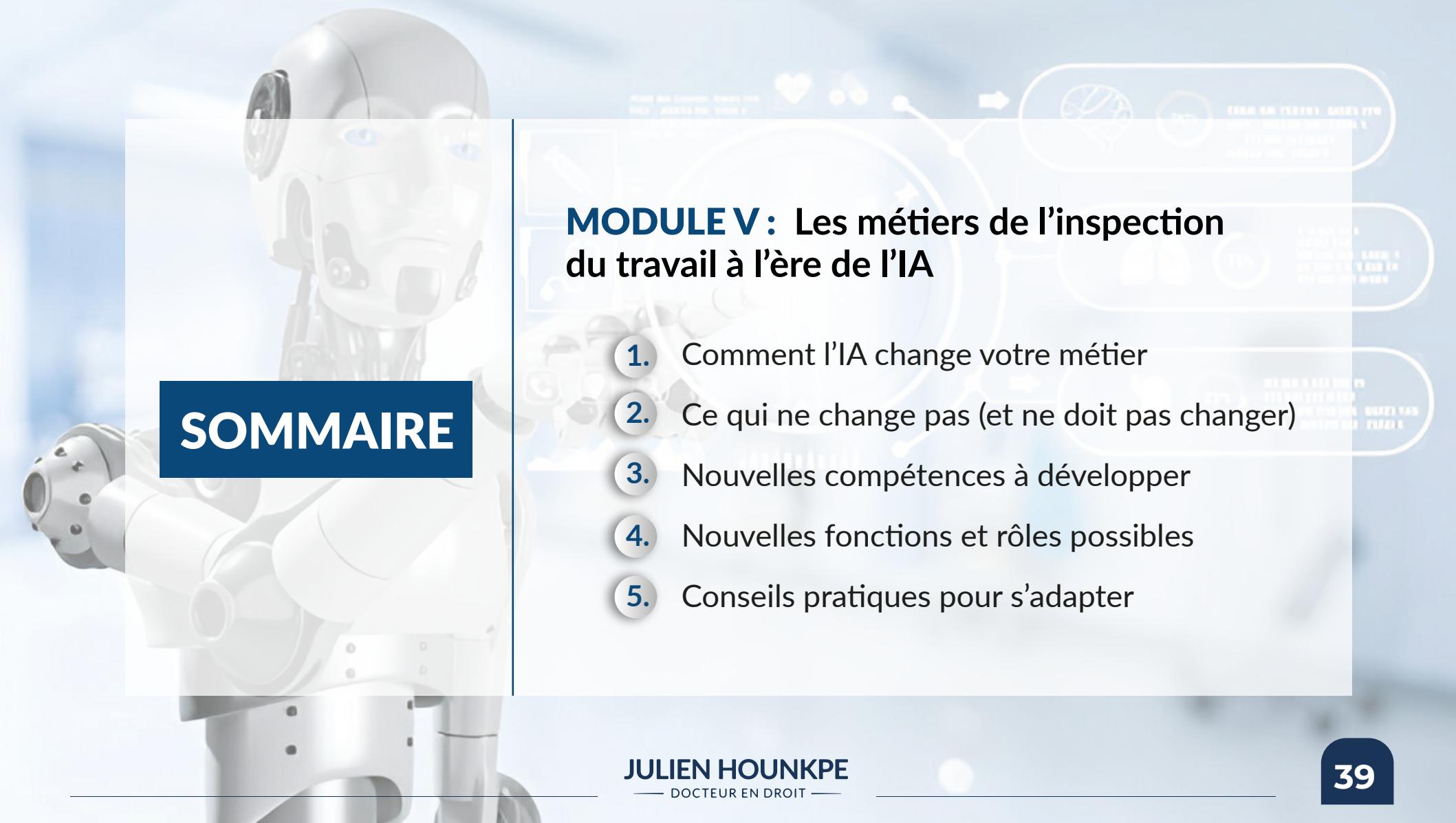
✗ À éviter

- Utiliser un outil “boîte noire” sans savoir comment il fonctionne
- Appliquer les recommandations IA sans les questionner
- Utiliser des outils obsolètes ou sans autorisation
- Déléguer entièrement sa réflexion à l'outil

MODULE V :



**LES MÉTIERS DE L'INSPECTION
DU TRAVAIL À L'ÈRE DE L'IA**



SOMMAIRE

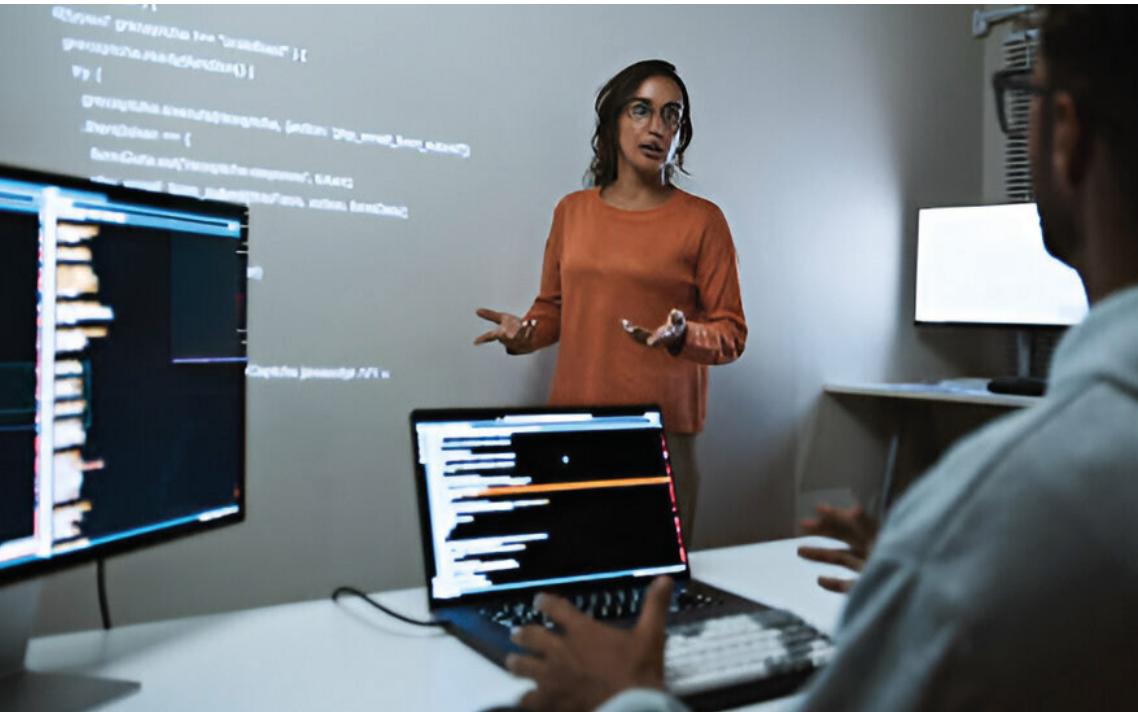
MODULE V: Les métiers de l'inspection du travail à l'ère de l'IA

1. Comment l'IA change votre métier
2. Ce qui ne change pas (et ne doit pas changer)
3. Nouvelles compétences à développer
4. Nouvelles fonctions et rôles possibles
5. Conseils pratiques pour s'adapter

1-) ● Comment l'IA change votre métier

Avant	Aujourd'hui avec l'IA
Tâches répétitives manuelles	Tâches automatisées (tri, rédaction, classement)
Inspections basées sur la plainte ou le hasard	Contrôles guidés par des données prédictives
Rapport rédigé entièrement par l'inspecteur	Rédaction assistée par IA
Travail essentiellement individuel	Travail collaboratif avec data analysts, informaticiens

2-) ● Ce qui ne change pas (et ne doit pas changer)



- L'inspecteur reste un acteur de terrain, en contact avec les travailleurs ;
- Il conserve la maîtrise de la décision : l'IA suggère, mais ne décide pas ;
- Il incarne toujours les valeurs fondamentales : impartialité, équité, protection des plus vulnérables ;
- Il engage sa responsabilité personnelle et professionnelle dans chaque acte.

3-) ● Nouvelles compétences à développer

L'IA ne demande pas de devenir ingénieur informatique, mais elle exige de nouvelles aptitudes :

Compétences techniques

- Savoir interagir avec les outils numériques
- Lire et interpréter des tableaux de bord IA
- Comprendre les grands principes de l'algorithme et de la protection des données

Compétences humaines et professionnelles

- Développer un esprit critique vis-à-vis des suggestions IA
- Savoir communiquer avec des profils techniques (développeurs, data analysts)
- Être capable de justifier ses choix en cas de contradiction avec l'IA

Compétences éthiques

- Veiller à la neutralité des outils utilisés
- S'assurer que l'usage de l'IA respecte le droit du travail et les libertés fondamentales
- Être attentif aux risques de biais ou d'inégalités introduits par les algorithmes

4-) ● Nouvelles fonctions et rôles possibles

L'arrivée de l'IA ouvre la voie à de nouvelles responsabilités pour les inspecteurs expérimentés ou spécialisés :

Rôle	Description
Inspecteur référent IA	Forme ses collègues, teste les outils, participe à leur amélioration
Analyste de données sociales	Travaille avec les données pour anticiper les risques
Médiateur numérique	Fait le lien entre usagers, développeurs et administration
Veilleur socio-numérique	Surveille les tendances de fraude sur les plateformes digitales

5-) ● Conseils pratiques pour s'adapter

- ▶ Accepter le changement : l'IA est une réalité qui va s'amplifier.
- ▶ Ne pas tout apprendre d'un coup : commencez par un outil, une tâche, une situation.
- ▶ Demander à être formé : identifiez vos besoins pour des formations ciblées.
- ▶ Collaborer avec les profils techniques : ne pas les craindre, mais travailler avec eux.
- ▶ Conserver votre jugement professionnel : l'outil peut vous aider, mais ne pense pas à votre place.

CAS PRATIQUES

EVALUATION MODULE 1

Cas pratique 1 :

Priorisation automatique des entreprises à contrôler

Contexte :

Le Ministère du Travail met à disposition des inspecteurs une plateforme IA appelée "Alerte-Contrôle". Cette plateforme traite les données de 1 000 entreprises (cotisations CNSS, plaintes, activité déclarée, etc.) et attribue un score de risque à chaque structure :

Rouge : suspicion forte d'infraction

Orange : anomalies possibles

Vert : conformité apparente

Vous recevez une liste des 10 entreprises classées "rouge" dans votre zone.

Travail demandé :

- 1) Quels réflexes devez-vous avoir avant de vous baser sur cette liste ?
- 2) L'entreprise X est classée "rouge", mais vous l'avez contrôlée il y a 4 mois. Que faites-vous ?
- 3) Une entreprise "verte" fait l'objet d'une plainte d'un salarié pour travail dissimulé. La plateforme n'a rien détecté. Comment réagissez-vous ?

Cas pratique 2 :

Rapport d'inspection généré par IA

Contexte :

Vous avez inspecté une entreprise artisanale de 8 salariés. À la fin, vous dictez à haute voix vos constats sur un outil de transcription assisté par IA (Rapport-Génie). En moins de 3 minutes, un rapport est généré.

Mais vous notez les erreurs suivantes :

L'outil parle de "25 salariés" au lieu de 8

Il omet le non-respect du repos dominical

Il propose une formule juridique que vous ne maîtrisez pas

Travail demandé :

- 1) Quels éléments devez-vous vérifier avant d'utiliser ce rapport IA ?
- 2) Êtes-vous responsable du contenu final si vous le signez ? Pourquoi
- 3) Quelles sont les bonnes pratiques à adopter lorsque vous utilisez ce type d'outil ?

Cas pratique 3 :

IA et ciblage des entreprises à risque

Le ministère du Travail du Bénin a lancé une phase pilote d'une plateforme IA nommée "TRAVAIL-VIGILANCE", destinée à aider les inspecteurs à prioriser leurs contrôles. Elle croise les données de la CNSS, de la DGI et des plaintes anonymes. Une alerte vous est envoyée concernant l'entreprise "GAMMA-LOGISTIQUE SARL", basée à Cotonou, classée "à très haut risque" en raison :
- d'un chiffre d'affaires déclaré en baisse brutale,
- d'un changement fréquent de personnel,
- d'aucune déclaration sociale sur les 6 derniers mois.
Pourtant, cette entreprise n'a fait l'objet d'aucune plainte, et votre dernier contrôle, effectué il y a 8 mois, n'avait révélé aucune infraction majeure.

Travail de groupe :

- 1) Comment analysez-vous l'alerte IA ? Quels éléments complémentaires recherchez-vous ?
- 2) Cette entreprise doit-elle être recontrôlée en priorité ? Pourquoi ?
- 3) Quels sont les avantages et les limites de l'approche algorithmique dans ce cas ?

Cas pratique 1:

Contestation d'un contrôle fondé sur un algorithme

Suite à un contrôle dans une agence de services numériques à Abomey-Calavi, le gérant vous adresse une mise en demeure écrite.

Il conteste le bien-fondé de l'inspection, arguant que « son entreprise a été ciblée uniquement sur la base d'un algorithme opaque et non sur des faits objectifs ».

Il exige :

- l'accès à l'algorithme utilisé pour le classement,
- la suspension de la procédure en attendant l'avis d'un avocat.

Travail demandé :

- 1) Que répondez-vous au chef d'entreprise ?
- 2) Êtes-vous en droit de ne pas révéler le fonctionnement de l'outil IA ?
- 3) Comment justifier que votre mission reste fondée légalement et humainement ?

Cas pratique 1 :

Données sensibles mal protégées

Contexte :

Un inspecteur du travail envoie par e-mail un tableau Excel contenant :

- des noms de salariés,
- leurs salaires bruts,
- les observations sur des conflits internes.

Le fichier est transmis à un collègue... sans mot de passe, et est intercepté par erreur par un syndicat local.

Questions :

- 1) Quels risques juridiques cela pose-t-il ?
- 2) Quelles sont les obligations en matière de données personnelles ?
- 3) Comment sécuriser l'envoi de ce type de document ?

Cas pratique 2 :

Données non à jour dans l'alerte IA

Contexte :

Un outil IA a croisé les données CNSS pour détecter les salariés sousdéclarés. L'entreprise BATIMAX SARL est pointée : un ouvrier serait payé en espèces sans déclaration.

Mais après vérification terrain, vous constatez :

- le salarié a été régularisé il y a 2 mois.
- la déclaration CNSS a été faite, mais la base IA n'a pas été mise à jour

Questions :

- 1) Que concluez-vous sur la fiabilité de l'alerte IA ?
- 2) Comment documenter votre décision dans le rapport ?
- 3) Que recommandez-vous pour éviter ce type d'erreur ?

Cas pratique 1 :

Tableau de priorisation IA vs signalements terrain

Contexte :

Un outil nommé MIRA mis au point par l'OIT attribue un score de risque aux entreprises de votre circonscription. L'entreprise TRADITEX (confection artisanale) obtient un score faible. Mais vous avez reçu récemment deux plaintes anonymes sur des horaires excessifs et du travail au noir.

Questions :

- 1) Faut-il suivre l'avis de l'IA ?
- 2) Que pouvez-vous vérifier avant de décider ?
- 3) Comment documenter votre décision ?

Cas pratique 2 :

Rapport IA incomplet et erroné

Contexte :

Vous utilisez un assistant de rédaction IA après un contrôle en grande surface. L'outil produit un rapport très bien présenté... mais il omet des faits clés (absence de repos hebdomadaire, remarques de salariés), et insère des termes juridiques que vous ne comprenez pas.

Questions :

- 1) Que faire avec ce rapport IA ?
- 2) Êtes-vous responsable de son contenu ?
- 3) Quels ajustements adopter dans votre routine ?

Cas pratique 3 :

L'employeur s'appuie sur un chatbot IA pour justifier une erreur

Contexte :

Un employeur vous dit : « Mais le chatbot du Ministère m'a dit que je pouvais licencier un CDD pour motif économique ! ». Vous savez que c'est faux, mais le chatbot a mal interprété une demande mal formulée.

Questions :

- 1) Que répondez-vous à l'employeur ?
- 2) L'outil peut-il être juridiquement opposable ?
- 3) Quelles recommandations donner pour l'usage de ces outils ?

Cas pratique 4 :

Rédaction assistée par IA d'un procès-verbal d'infraction

Contexte :

À l'issue d'une inspection dans un atelier textile à Bohicon, vous constatez :

- l'emploi de 5 apprentis non déclarés à la CNSS,
- l'absence de contrat écrit pour 6 salariés,
- un cas de harcèlement verbal signalé par deux jeunes travailleuses.

Vous utilisez un outil IA de rédaction automatique installé par la Direction Générale du Travail pour générer un projet de procès-verbal. Le document est bien structuré, mais :

- il omet la situation de harcèlement,
- il qualifie les appprentis de "stagiaires en contrat de professionnalisation",
- il applique une référence juridique du Code du travail... sénégalais.

Questions :

- 1) Que doit faire l'inspecteur avant de transmettre ce PV ?
- 2) Comment corriger les erreurs générées par l'IA ?
- 3) Quelles recommandations formuler pour l'usage encadré d'outils IA en rédaction administrative ?

Cas pratique 1 :

L'inspecteur technophobe

Contexte :



Un inspecteur refuse d'utiliser les nouveaux outils IA mis à disposition : il craint les erreurs, le manque de formation, et dit qu'"on faisait mieux avant".

Questions :

- 1) Comment accompagner ce collègue sans le stigmatiser ?
- 2) Quelles formations ou démarches pouvez-vous lui proposer ?
- 3) Quelles missions lui confier pour valoriser ses compétences traditionnelles ?

Cas pratique 2 :

Le jeune inspecteur "tout IA"

Contexte :

Un jeune collègue s'appuie exclusivement sur les outils pour cibler ses inspections et rédiger ses rapports. Il néglige les échanges humains et les constats terrain.

Questions :

- 1) Quels risques cela comporte-t-il ?
- 2) Comment lui rappeler l'importance de la présence sur le terrain ?
- 3) Quelles bonnes pratiques lui transmettre ?

CORRIGE CAS PRACTIQUES

Corrigé Cas 1 : Priorisation automatique des entreprises à contrôler

- 1) L'alerte IA est une aide à la décision, pas une injonction. Il faut vérifier les données utilisées : sont-elles à jour ? fiables ?
- 2) Si la dernière inspection est récente et concluante, un recontrôle immédiat peut être injustifié.
- 3) Décision recommandée : noter l'entreprise pour un suivi ultérieur, sauf fait nouveau.

Rappel : croiser l'alerte IA avec l'expérience terrain, les plaintes, et l'historique réel.

Corrigé Cas 2 : Rapport généré par IA contenant des erreurs

- 1) L'inspecteur doit toujours relire et corriger tout rapport généré par IA.
- 2) Il est pleinement responsable juridiquement du contenu final. L'outil IA est un assistant rédactionnel, pas un rédacteur officiel.
- 3) Recommandation : corriger les omissions, reformuler, adapter aux réalités du contrôle et au droit local.

Corrigé Cas 3 : IA et ciblage des entreprises à risque

1) Analyse de l'alerte IA :

L'alerte générée par la plateforme "TRAVAIL-VIGILANCE" repose sur :

- des données économiques (baisse du CA),
- des indices sociaux (turn-over),
- l'absence de déclarations sociales.

L'analyse doit porter sur la date et la fraîcheur des données utilisées,

Les sources de l'algorithme, l'existence d'éléments nouveaux depuis le dernier contrôle.

2) Faut-il reconstrôler cette entreprise ?

Oui, mais avec discernement :

- l'absence de plainte ne signifie pas l'absence de risque.
- l'IA attire l'attention sur des éléments objectifs (non-déclaration, évolution brutale).
- un contrôle allégé ou ciblé peut être justifié.

Corrigé Cas 3 : IA et ciblage des entreprises à risque

3) Avantages et limites de l'IA ici :

Avantages :

Détection rapide d'anomalies dans de grands volumes de données.
Réduction du risque d'omission d'entreprises invisibles.

Limites :

L'outil ne connaît pas les réalités sociales du terrain.
Il peut être biaisé si les données sont incomplètes ou obsolètes.
Risque de contrôle redondant si les données ne sont pas actualisées

Corrigé Cas 1 : Contestation d'un contrôle fondé sur un algorithme

1) L'inspecteur peut répondre que :

- l'outil IA utilisé ne prend aucune décision à sa place ;
- le classement de l'entreprise est un critère d'aide à la planification, non une base unique de contrôle ;
- le contrôle est fondé sur les pouvoirs légaux prévus dans le Code du travail béninois.

2) En principe, l'algorithme n'est pas opposable au public, sauf si la loi impose sa transparence. Toutefois une explication simple et pédagogique peut être fournie :

« L'outil croise des données économiques et sociales publiques ou réglementées pour aider à orienter les priorités ».

Corrigé Cas 1 : Contestation d'un contrôle fondé sur un algorithme

3) L'inspecteur agit :

- dans le cadre de ses prérogatives légales d'inspection (art. du Code du travail) ;
- sur la base de présomptions de risque croisées (absence de déclaration, variation d'activité) ;
- en toute indépendance vis-à-vis de la machine, conformément aux conventions de l'OIT (n° 81 et 150).

Corrigé Cas 1 : Données sensibles mal protégées

- 1) Il y a une violation du devoir de confidentialité.
- 2) Les données doivent être chiffrées, protégées, anonymisées si nécessaire.
Responsabilité en cas de fuite : l'inspecteur peut être tenu responsable.
- 3) Recommandation : utiliser des outils de transfert sécurisés, mot de passe, chiffrement.

Corrigé Cas 2 : Données non à jour dans l'alerte IA

- 1) L'alerte est erronée car les données n'ont pas été actualisées.
- 2) Avant d'agir, l'inspecteur doit vérifier la date des données, demander confirmation à la source.
- 3) L'inspection ne doit pas être déclenchée automatiquement sans vérification humaine.

Corrigé Cas 1 : Tableau de priorisation IA vs signalements terrain

- 1) Le classement IA ne doit jamais écarter une plainte recevable.
- 2) Le signalement d'un salarié est une base suffisante pour enquêter, même si l'IA classe l'entreprise "verte".
- 3) Recommandation : ne pas substituer l'analyse IA aux obligations légales de traitement de plaintes.

Corrigé Cas 2 : Rapport IA incomplet et erroné

- 1) Le rapport est un projet d'aide à la rédaction. Il doit être corrigé, complété et signé par l'inspecteur.
- 2) Les erreurs juridiques (oublis, mauvaise référence) engagent la responsabilité de l'inspecteur s'il les valide.
- 3) Recommandation : toujours réécrire les parties floues ou incorrectes, même si le format est bon.

Corrigé Cas 3 : L'employeur s'appuie sur un chatbot IA pour justifier une erreur

- 1) Un chatbot n'a pas de valeur juridique, surtout s'il produit une réponse générique ou imprécise.
- 2) L'employeur reste responsable de l'interprétation du droit.
- 3) L'inspecteur doit rétablir la règle correcte et recommander de vérifier systématiquement auprès des sources officielles.

Corrigé Cas 1 : L'inspecteur technophobe

- 1) Le rejet de l'outil vient souvent d'un manque de formation ou de confiance.
- 2) Solution : proposer un accompagnement progressif, valoriser ses compétences humaines.
- 3) Ne pas forcer, mais intégrer dans des missions où l'outil est une plus-value démontrée.

Corrigé Cas 2 :: Le jeune inspecteur "tout IA"

- 1) Risque de perte de lien social, d'erreur d'interprétation, de dépendance aux outils.
- 2) L'inspection reste une mission humaine de terrain, d'écoute et d'analyse sociale.
- 3) Recommandation : rééquilibrer les pratiques entre numérique et présence physique.

FIN DE LA FORMATION AUTO EVALUATION DEBRIEFING COLLECTIF



JULIEN HOUNKPE
DOCTEUR EN DROIT

MERCI..



+229 01 95 88 79 25



julien coomlan hounkpe



julienhounkpe@gmail.com



www.julienhounkpe.info